

Pays-Bas : la perpétuité requise pour un Rwandais accusé de participation au génocide

Belga, 23 juin 2026

Le parquet néerlandais a requis mardi la réclusion criminelle à perpétuité à l'encontre d'un homme de 66 ans soupçonné d'avoir incité et participé au massacre de 3.000 Tutsis lors du génocide rwandais de 1994.

Le parquet accuse cet homme, un Rwandais nommé Eugène N., d'avoir été *"personnellement impliqué dans le meurtre de Tutsis"*, dont environ 800.000 ont été assassinés en l'espace de trois mois.

Il est accusé de pillages et de destructions massives de villages, mais également d'avoir incité et participé au génocide contre la population tutsie à Mbazi, dans le sud du Rwanda, notamment par des chants et des atteintes physiques graves.

Environ 3.000 Tutsis qui avaient fui vers un stade de Mbazi ont été tués.

"Si les crimes effroyables commis par le suspect, au cours desquels non

pas une seule, mais environ 3.000 personnes innocentes ont été littéralement massacrées (...) ne méritent pas la prison à perpétuité, alors quels faits le méritent ?", a lancé la procureure lors d'une audience devant le tribunal de La Haye.

"Le suspect a lui-même lancé une grenade dans un stade où se trouvaient des hommes, des femmes et des enfants, et au cours desquels le suspect n'a toujours pas assumé la responsabilité de ses actes à ce jour", a-t-elle précisé.

Eugène N. est inculpé d'incitation et de complicité de génocide, ainsi que de crimes de guerre pour les pillages.

Il a nié ces accusations et a déclaré aux juges qu'il avait lui-même été victime de violences et avait perdu des membres de sa famille lors des massacres.

Plus de 800.000 personnes selon l'ONU, essentiellement des membres de la minorité tutsi, ont été tuées au

printemps 1994.

D'après les autorités néerlandaises, le suspect est recherché depuis

longtemps par le parquet rwandais, qui a émis un mandat d'arrêt international à son encontre en 2014.